

Mâcon, le 4 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour voter en 2015, pensez à vous inscrire sur les listes électorales **Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2014**

● **Deux élections auront lieu en 2015** : les élections départementales en mars et les élections régionales en décembre.
Pour pouvoir voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales.

● **Quand s'inscrire ?**

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales si vous avez changé de domicile ou si vous venez d'avoir 18 ans ou que vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus.

● **Comment s'inscrire sur les listes électorales ?**

Trois modalités d'inscription sont possibles : en mairie, par correspondance ou par internet.

Dans les trois cas, vous devrez justifier de votre identité et de votre résidence dans la commune.

> **S'inscrire par courrier** en adressant à la mairie de sa commune le formulaire de renseignements agréé disponible sur le site du ministère de l'Intérieur ou sur le site service-public.fr. Il sera à renvoyer avec vos pièces justificatives à votre mairie.

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Papiers-Citoyennete/Vie-citoyenne/Elections/Inscription-sur-les-listes-electorales>

> **S'inscrire par internet** se fait elle via le site mon.service-public.fr. Il faut toutefois que votre commune soit rattachée au service en ligne. Il suffira ensuite de remplir le formulaire en ligne puis de télécharger vos pièces justificatives.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N47.xhtml>

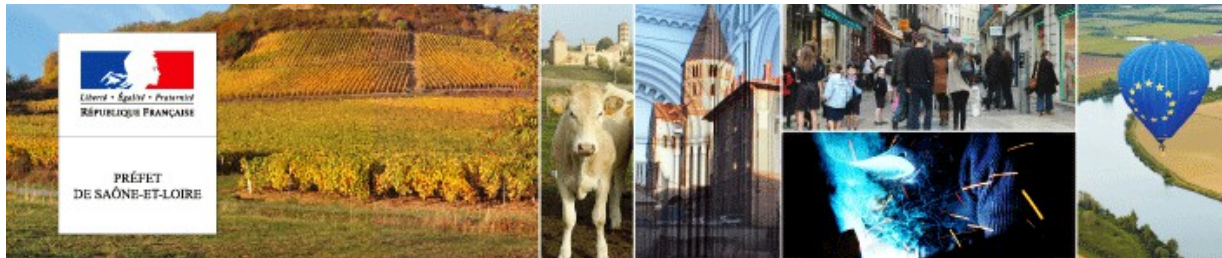
> **S'inscrire en mairie** avec votre pièce d'identité et un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans la commune ou y résidez depuis au moins 6 mois.

Dans tous les cas, la démarche devra être réalisée avant le 31 décembre 2014.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour l'écho que vous en ferez dans vos médias.

Pour voter en 2015
pensez à vous inscrire
dans votre mairie





Contacts :

- Service de la communication interministérielle (SCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 80 64 / 28 58

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](https://twitter.com/Prefet71)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](https://www.facebook.com/Prefet71)